

## Le scandale Marie, ou un autre prélude à 《J' accuse… !》

村上, 祐二  
京都大学・白眉センター

<https://doi.org/10.15017/1793622>

---

出版情報 : Stella. 35, pp.169-195, 2016-12-19. 九州大学フランス語フランス文学研究会  
バージョン :  
権利関係 :

# Le scandale Marie, ou un autre prélude à «J'accuse...!»

Yuji MURAKAMI

Avant de se mettre à introduire délibérément l'affaire Dreyfus dans *Jean Santeuil* vers la fin de décembre 1897 ou au début de janvier 1898, Proust avait écrit un épisode d'inspiration balzacienne, composé de sept fragments et consacré à la chute du député Charles Marie. Si le modèle principal du personnage est Maurice Rouvier (1842-1911)<sup>1)</sup>, «tour à tour convaincu d'aimer trop les charmes des petits garçons puis ceux des petites filles<sup>2)</sup>» avant d'être impliqué, alors qu'il était ministre des Finances, dans le scandale de Panama, son étrange patronyme serait-il une allusion au lieutenant-colonel Marie-Georges Picquart, que certains antidreyfusards comme Léon Daudet préféreront appeler «Marie-Georges» quand ce ne sera pas «Georgette»? Une lettre que Proust adressa à sa mère lors de sa «solennelle réconciliation» avec Barrès en juin 1905 suggère que les deux hommes étaient en effet parallèles dans son esprit<sup>3)</sup>. Toutefois, les allusions aux discours de Jaurès sur les Arméniens font supposer que la rédaction, pour l'essentiel, fut achevée soit vers novembre 1896 soit vers mars 1897 tandis que le rôle de l'ancien chef de la Section de statistique restait ignoré jusqu'à l'entretien entre Louis Leblois et Auguste Scheurer-Kestner le 13 juillet 1897. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question ici de reconstituer l'histoire du texte. Ce récit qui ne comporte aucune référence explicite à l'Affaire tourne autour de certains thèmes inextricablement liés à cet événement, tels que la justice, l'amitié politique, l'argent et le judaïsme, dont certains étaient abordés trois ans auparavant dans le double pastiche de Flaubert et de Drumont<sup>4)</sup>. C'est aussi la première fois que le thème de la victime expiatoire se cristallise dans l'œuvre de Proust. Pour la compréhension globale de la représentation de l'Affaire chez lui, il faut donc relire cet épisode tout en vérifiant s'il n'y a pas d'allusion à ce sujet dont le souvenir venait d'être rafraîchi par la fausse nouvelle du

*Daily Chronicle* en septembre 1896<sup>5)</sup>.

Voici les grandes lignes du récit. Charles Marie, député et ancien ministre des Finances, est le plus vieux camarade de M. Santeuil chez qui il a coutume de venir dîner à l'improviste. Homme politique le plus influent du monde parlementaire, il est serviable pour les Santeuil, charitable pour les malheureux tandis que son épouse, une Juive, est la seule et vraie amie de Mme Santeuil. Alors qu'elle est en train de « [mourir] de la poitrine » à l'âge de trente ans, elle demande aux Santeuil de ne pas abandonner son mari, qui aurait commis un certain crime, et son fils de quinze ans, fragile et gâté. Celui-ci meurt néanmoins d'une fluxion de poitrine peu avant l'arrestation de son père. Quant à ce dernier, une perquisition opérée à son domicile révèle une opération financière illégale sans dévoiler d'autres affaires bien plus importantes. Le ministre de la Justice, qui est son ami et son protégé, dépose contre lui une demande en autorisation de poursuite tandis que d'autres ministres, non moins ingrats, décident également de le sacrifier. Son effondrement spectaculaire entraîne celui de son parti. Mais si sa débâcle est limitée à la démission de sa députation, c'est grâce aux démarches de son ami Santeuil, inspiré par sa femme restée fidèle au souvenir de l'amie défunte. D'où une violente campagne calomnieuse poursuivie par les journaux de l'extrême-gauche contre cet artisan discret du non-lieu accordé à leur ennemi juré. Pour faire arrêter cette campagne, Jean se charge d'aller voir son ancien ami Couzon, aujourd'hui jeune chef du parti socialiste. Invité par ce dernier à la Chambre des députés, il tombe sur les interpellations relatives aux massacres d'Arménie. Le gouvernement n'interviendra pas dans cette question susceptible de compromettre la jeune alliance franco-russe, ce qui n'empêche pas Couzon de monter à la tribune au sein de huées. Sa conduite courageuse inspire à Jean tant d'enthousiasme que « des paroles d'amour s'échappent avec véhémence de ses lèvres<sup>6)</sup> ». C'est juste après les votes de la clôture et du projet de loi du gouvernement qu'éclate la voix indignée de l'orateur inspiré :

~~« Le peuple avec les baïonnettes que vous le forcez à pr~~ Alors e On était Alors  
comme l'enfant à qui on attache les mains et qui fait le geste de remuer. Vous  
venez d'assassiner <deux> cent mille chrétiens s'écria <Devant le plus fort>

<Ainsi> Désarmé, ~~impuissant, voulant dans une seule parole ren faisant dr\*~~  
 Comme un homme ligoté qui fait le geste de frapper avec ses mains impuis-  
 santes : [«]vous venez d'assassiner deux cent mille chrétiens[»], s'écria Couzon  
 d'une voix tremblante. Son corps aussi tremblait. [...] « Vous venez d'assassiner  
 deux cent mille chrétiens, nous irons le dire au peuple, et [...] le peuple qui  
 à qui vous avez ~~vous même donné~~ <appris à [se] servir> <manier> d le fusil,  
 les vengera.[»]<sup>7)</sup>

Ces propos brutaux déclenchent un tumulte indescriptible tandis que l'orateur est félicité par ses amis et quelques adversaires, parmi lesquels Jean Santeuil emporté par une sympathie exaltée. Plus tard, déchiré entre l'intérêt de son parti et son ancienne amitié, Couzon reçoit Jean un matin. L'entretien est décevant : par un subterfuge inattendu, le leader socialiste, incarnation de la justice, refuse de sauver Santeuil dont il connaît parfaitement l'innocence. Marie vieillit en espérant la chute de ses ennemis au pouvoir et un éventuel retour au ministère. Il meurt d'une fluxion de poitrine et est enterré sous les violettes de Beauceronges.

### **Le scandale de Panama et l'affaire Lebaudy**

Depuis Maurice Bardèche, il est convenu de penser que l'épisode de Marie n'est qu'une transposition du scandale de Panama<sup>8)</sup>. Mais à lire attentivement ce texte consacré à l'«affaire des Sucres de Gisors<sup>9)</sup>», on peut y reconnaître des échos d'une autre affaire qui défrayait la chronique de la fin de 1895 à mars 1896. En expliquant l'illusion singulière qu'Édouard se faisait du pouvoir de son père, Proust écrit : « Comme il s'effrayait déjà, étant d'une nature faible et nerveuse, que dans six ans il aurait à faire son service militaire son père lui avait dit avec son bon sourire, j'en ai parlé au Ministre de la guerre, nous arrangerons cela. [...] Mourir[,] cela lui paraissait comme faire son service militaire, une loi fatale pour les autres, mais incapable d'atteindre la femme d'un homme "sachant s'arranger" [...] <sup>10)</sup>. » Plus loin, le narrateur raconte la mort soudaine d'Édouard, âgé de vingt-cinq ans, qui prend froid à la sortie du théâtre un jour de grand vent : « [...] le refroidissement fit une fluxion de poitrine[,] et en q.q. jours la fluxion de poitrine amena la mort <sup>11)</sup>. » Les mentions du service militaire et de la mort subite du jeune fils gâté font irrésistiblement songer au drame de Max Lebaudy. Fils de l'industriel du sucre Jules Lebaudy (1828-1892), le jeune héritier millionnaire Max (1873-1895), sur-

nommé le « petit sucrier », mourut de la fièvre typhoïde à l'hôpital militaire d'Amélie-les-bains le 24 décembre 1895. Afin d'échapper au service militaire, le jeune viveur avait recouru à son ami parasitaire Lionel de Cesti, agent électoral de Drumont, qui recueillit des crachats d'une jeune phthisique pour les présenter comme ceux de son client. La mort de ce dernier fit éclater un scandale en révélant l'existence de ses « tapeurs », parmi lesquels Séverine et André de Boisandré de *La Libre Parole*, Armand Rosenthal du *Figaro*. Le procès des maîtres chanteurs du « petit sucrier » se déroula à la 11<sup>e</sup> chambre de la police correctionnelle, du 9 au 25 mars 1896<sup>12)</sup>. Le portrait d'Édouard Marie s'inspire visiblement de Max Lebaudy. Lorsque Proust réfléchira deux ans plus tard à la puissance de la vérité peu après la cassation du verdict du procès Zola, le souvenir du pauvre sucrier se réveillera dans son esprit<sup>13)</sup>.

Il est encore à noter que ce scandale catalysait l'antisémitisme autour d'Armand Rosenthal, dit Jacques de Saint-Cère, Juif d'origine allemande et naturalisé français, collaborateur de Leopold von Sacher-Masoch et ami de Mme Straus. Les journaux antisémites comme *La Libre Parole* ne tardèrent pas à faire de lui le complice du « traître Dreyfus » dont il aurait été, prétendait-on, activement mêlé dans les entreprises de sauvetage<sup>14)</sup>. Sous la pression de Léon Daudet, qui classera cet « agent de Bismarck » dans le « *clan des Ya* »<sup>15)</sup>, *Le Figaro* même l'abandonna en l'accusant d'espionnage au service de l'Allemagne. L'affaire Dreyfus et le thème de la trahison juive étaient ainsi toujours d'actualité dans le milieu antisémite au début de 1896, sans attendre l'affaire du *Daily Chronicle* ou la publication du premier mémoire de Bernard Lazare. Malgré sa réticence dans *Jean Santeuil*, Proust lui-même n'était pas insensible à l'antisémitisme. Dans une note qu'il rédigea en août 1894 après la lecture de *L'Esprit chrétien et le patriotisme* de Tolstoï, il écrivait : « Les antisémites ~~pe~~ espèrent en étant violents, ~~durs~~, médisants, exclusifs pourront convertir par la force l'univers au catholicisme. Ce jour-là l'univers sera déchristianisé, puisque christianisme signifie religion <Dieu> intérieure, vérité désirée par le cœur, consentie par la conscience<sup>16)</sup>. » C'est, de plus, en cette année 1896 qu'il protesta contre Robert de Montesquiou au sujet des propos antisémites que ce dernier avait tenu devant lui, tout en précisant que sa mère était juive<sup>17)</sup>. Dans l'épisode de Marie, où le judaïsme de cette dernière est transposé dans la mère d'Édouard, le narrateur défend les Juifs ainsi :

C'était une juive et il avait fallu l'ascendant de son charme et l'expérience de ses vertus pour que Mme Santeuil issue d'un milieu où ~~les juifs~~ pesait sur les juifs la défiance la plus profonde ait pu s'attacher à une juive comme à une sœur. Mais [...] l'intelligence à certains toute créature de bonne foi, une intelligence et une bonté divines, un charme surhumain produisent immédiatement leurs titres. Et nous n'avons plus en face d'eux d'autres sentiments que l'adoration. Et ~~Madam~~\* la paysanne la plus bigote aurait senti qu'~~e~~~~une~~~~telle~~ j l'âme d'une telle juive était un parfum plus agréable à Notre Seigneur que toutes les âmes des chrétiens, des curés et des saints<sup>18)</sup>.

À travers ce portrait de la mère juive et la solidarité des deux familles s'esquisse déjà clairement l'étrange amitié qui lie le père et le fils Swann à la famille du grand-père antisémite du narrateur dans « Combray ». Outre le passage cité, Proust emploie aussi, pour décrire les ennemis de Marie, la comparaison du « peuple juif » qui « [attend] longtemps le jour béni<sup>19)</sup> ». Un tel surgissement remarquable du thème juif dans l'épisode essentiellement inspiré du scandale de Panama ne paraît pas étranger à cet événement-ci, qui servit de pont entre *La France juive* et l'affaire Dreyfus en ce qu'il déclencha une vogue d'antisémitisme tout en réactualisant le cliché du Juif d'argent, corrupteur et comploter<sup>20)</sup>. On se rappellera que dans le double pastiche de Flaubert et de Drumont – texte contemporain du même scandale et repris en cette année 1896 dans *Les Plaisirs et les jours* – Proust faisait à peu près de la même manière qu'ici l'éloge des femmes juives, « belles, un peu molles, mais capables des plus grands sentiments », avant de conclure : « Combien de catholiques devraient les imiter<sup>21)</sup> ! » Une apologie semblable apparaîtra dans *Le Côté de Guermantes II* où le narrateur soulignera la générosité des parents juifs en l'opposant à la cupidité des aristocrates chrétiens<sup>22)</sup>. Cette volonté chez Proust de résister à l'antisémitisme est un des traits méconnus qui traversent toute son œuvre, même là où il est question de dénigrer les Juifs au moyen des stéréotypes les plus grossiers.

### Conspirations du silence (novembre 1896)

Il est curieux que l'épisode de Marie enregistre le grand discours de Jean Jaurès – décrit sous le nom de Couzon – prononcé à la Chambre des députés le 3 novembre 1896, dans le cadre de la discussion d'interpellations relatives aux massacres de plus de deux cent mille Arméniens, perpétrés

de concert par des régiments *hamidiye*<sup>23)</sup>, des autorités civiles et militaires, ainsi que des populations musulmanes — turques et kurdes — sur les ordres du sultan Abdülhamid II, d'abord au Sassoun dans le *vilayet* de Bitlis du 18 août au 10 septembre 1894, puis dans les provinces orientales de l'Empire ottoman et à Constantinople d'octobre 1895 au printemps 1896<sup>24)</sup>. Ce n'était pas la première fois que le député de Carmaux intervenait dans la question arménienne. Peu après le départ du capitaine Dreyfus pour la Guyane, il avait publié sous le titre « En Arménie » son premier article en la matière dans *La Petite République* du 27 janvier 1895 ; il s'exprimera encore à la tribune de la Chambre en faveur du peuple persécuté, le 22 février et le 15 mars 1897, avant de s'engager, en qualité de membre du comité de rédaction, dans le journal bimensuel *Pro Armenia*, fondé à Paris en novembre 1900. Mais son intervention désormais célèbre du 3 novembre 1896, qui dura une heure et demi, marqua les véritables débuts du mouvement arménophile en France<sup>25)</sup>. Si l'incorporation de ce moment historique — quoique considérablement simplifié et théâtralisé — dans *Jean Santeuil* attire l'attention ici, c'est en premier lieu que la mobilisation exceptionnelle en France d'intellectuels et de parlementaires contre le crime du souverain turque et contre la « conspiration du silence » organisée par le gouvernement français, en particulier par son ministre des Affaires étrangères Gabriel Hanotaux, préfigure le mouvement dreyfusard qui sera lancé un an plus tard<sup>26)</sup>. Parmi les écrivains engagés en faveur des Arméniens se trouvaient en effet de nombreux futurs dreyfusards, tels Pierre Quillard, Charles Péguy, Bernard Lazare et Anatole France, ce qui les facilitera à faire le lien entre les massacres hamidiens et l'affaire Dreyfus, événements perçus comme « deux grands crimes du jour présent<sup>27)</sup> ». Une telle comparaison, devenue vite un lieu commun du discours dreyfusiste, n'est toutefois jamais explicitée chez Proust pendant ou après l'Affaire. Cela est d'autant plus frappant que son texte envoyé de Fontainebleau à sa mère deux semaines avant le discours de Jaurès contenait, comme le commentaire de la destinataire daté du lendemain, d'importantes allusions au prisonnier de l'île du Diable<sup>28)</sup>. Bien qu'il ne se soit jamais prononcé de façon publique sur la question arménienne, elle le préoccupait au-delà du débat parlementaire du 3 novembre 1896, au plus tard jusqu'au printemps 1897, année où il s'engagea dans la cause révisionniste. Entre-temps, en février 1897 précisément, les massacres hamidiens s'étant éten-

dus jusqu'à la population chrétienne de La Canée en Crète qui était alors sous la domination ottomane, la Grèce avait envoyé des secours aux coreligionnaires de l'île, ce qui avait entraîné le débarquement immédiat des troupes marines des puissances européennes, hier scandaleusement inertes face à la destruction méthodique et sans précédent des Arméniens, aujourd'hui soucieuses de protéger ceux-là contre les Hellènes, toujours à la grande satisfaction d'Abdülhamid II. C'est alors que Proust proposa, le 14 mars, à son ami d'origine gréco-roumaine Constantin de Brancovan, frère d'Anna de Noailles, qui deviendra dreyfusard au suicide du colonel Henry<sup>29)</sup>, de l'accompagner le lendemain à la Chambre où devait intervenir de nouveau Jaurès pour dénoncer l'oubli des « abominables massacres d'Arménie » et le « silence de la France républicaine » sur les crimes du sultan<sup>30)</sup> : « C'est la séance, lui écrivait-il, où le gouvernement doit répondre enfin sur les affaires de Crète et je crois que cela sera très intéressant<sup>31)</sup>. » On ignore s'il y assista effectivement comme le 3 novembre précédent, mais il n'est pas exclu que le discours de Couzon s'inspire aussi de cette séance du 15 mars 1897, car l'interpellation de Jaurès y fut hachée, d'une manière semblable au texte de *Jean Santeuil*, par des rappels à l'ordre du président de la Chambre Henri Brisson et par des interruptions, notamment celles de Jules Méline, ministre de l'Agriculture et président du Conseil<sup>32)</sup>. Il faudra dans tous les cas tenter de démêler les rapports entre l'intérêt si vif de Proust pour les chrétiens d'Anatolie brutalement sacrifiés et son silence jalousement gardé quant au déporté juif.

Dans les pages de *Jean Santeuil* consacrées au discours de Couzon, le héros ressent une vive sympathie pour ce jeune ténor socialiste qui se dresse contre les « odieux imbéciles, ironiques, satisfaits, usant de leur supériorité numérique et de la force de leur bêtise pour tâcher d'étouffer la voix de la Justice palpitante et prête à chanter<sup>33)</sup> ». Le ton est toujours d'une violence inhabituelle lorsque Proust écrit : « Jean tremble que Couzon ne se laisse intimider. Il voudrait crier "Canailles"[,] tuer tous ces misérables » et « lapider les deux cents députés ricanant, interrompant Couzon avant qu'il n'ait parlé, battant leurs pupitres pour couvrir le bruit de sa voix »<sup>34)</sup>. Il est remarquable que cette exigence irrationnelle de la justice soit exprimée par la métaphore d'un criminel traqué, laquelle servira de fil conducteur pour suivre l'évolution souterraine du thème de l'Affaire dans



l'œuvre de Proust :

À ce moment il ~~oublia que ces irritants~~ rendant de tout son cœur par sa colère les coups que reçoit le plus faible, comme au jour où il apprenait qu'un ~~assassin~~, <voleur> venait d'être <dénoncé puis> cerné et après une résistance désespérée garrotté par les agents [...] il aurait voulu ~~avoir été là et avec~~ qu'il eût été assez fort et eût massacré les agents [...] <sup>35)</sup>.

La comparaison renvoie selon toute vraisemblance à l'arrestation sensationnelle de Ravachol, de son vrai nom François Claudius Koenigstein, anarchiste guillotiné à l'âge de trente-deux ans le 11 juillet 1892 à Montbrison. Dénoncé par un garçon de café alors qu'il déjeunait au restaurant Véry, boulevard Magenta à Paris, le 30 mars de la même année, le criminel activement recherché par la police — ayant été aussi assassin et voleur — fut cerné par des gardiens de la paix, avant d'être pris et garrotté « [m]algré sa résistance désespérée <sup>36)</sup> ». Une image à peu près identique apparaît dans un autre fragment de *Jean Santeuil* qui superpose, suivant l'analogie politico-météorologique fréquemment observée chez certains témoins scientifiques de la Révolution française <sup>37)</sup>, la naissance du mouvement dreyfusiste sur l'arrivée à la « fin de décembre » 1897 d'une tempête d'une violence exceptionnelle. L'exaltation apportée au héros par un vent destructeur est expliquée comme suit :

Et ne s'y mêle-t-il pas aussi en nous un peu de l'instinct de révolte qui est en nous, qui fait que quand un criminel traqué par vingt sergents de ville va être pris, nous sautons dans ses bonds, nous nous ramassons dans son énergie, nous voudrions qu'il s'échappât hors du cercle féroce et déjà inéluctable [?] [...] Cet instinct de révolte qui fait que quand un sanglier ou un lion qui a causé des dommages va être pris nous sommes de tout notre cœur dans les sauts et dans les rugissements de la noble bête et nous écrions intérieurement [:] s'il pouvait échapper <sup>38)</sup>.

Le souvenir de l'arrestation de Ravachol est une fois de plus tangible. Armé d'un revolver, cet anarchiste d'une force herculéenne avait résisté avec violence, ainsi que l'a relevé Proust ici comme dans la citation précédente, contre les agents d'abord à la sortie du restaurant délateur, puis dans les rues, et finalement à l'intérieur du poste du dixième arrondissement, avant d'être solidement ficelé des pieds à la tête « comme un sau-

cisson<sup>39)</sup> » et transporté au dépôt de la Préfecture de Police. On peut supposer que la comparaison supplémentaire d'animaux sauvages provient de cette image-matrice du « colosse d'une force prodigieuse, que dix hommes [ont] eu peine à maintenir lors de son arrestation<sup>40)</sup> ». Il y avait en effet quelque chose de bestial dans sa résistance désespérée — désarmé, il « chercha même à mordre pour échapper aux étreintes des agents », sans hésiter de pousser « des cris de bête fauve »<sup>41)</sup> — aussi bien que dans son physique qu'Henri Varennes décrivait ainsi : « [il] était de taille moyenne, mince de corps, maigre de figure. La physionomie n'était point brutal, plutôt hypocrite, la mâchoire était trop forte, on eût dit une mâchoire de loup ; l'œil était vif, mais sournois<sup>42)</sup>. »

Outre cet anarchiste légendaire explicitement mentionné par un autre fragment de *Jean Santeuil* où il est question de l'affaire Dreyfus<sup>43)</sup>, Proust, dans la citation de l'épisode de Marie, pouvait se souvenir d'un autre, non moins célèbre, dont le nom apparaît dans une lettre à sa mère du 17 septembre 1899 et que Barrès comparait au capitaine Dreyfus lors de la dégradation<sup>44)</sup>. Il s'agit d'Émile Henry, guillotiné le 21 mai 1894 à l'âge de vingt et un ans. Ayant lancé une bombe dans le café de l'hôtel Terminus, rue Saint-Lazare à Paris, le 12 février 1894, il prit la fuite armé d'un revolver, mais fut poursuivi par quatre gardiens de la paix, qui parvinrent à le rattraper, « malgré une défense énergique<sup>45)</sup> », à l'angle de la rue Pasquier et de la rue de Rome. L'idée d'assassiner « deux cents députés ricanant » rappelle, quant à elle, l'attentat anarchiste d'Auguste Vaillant — guillotiné une semaine avant l'acte d'Émile Henry — contre la Chambre des députés le 9 décembre 1893, auquel Proust fait allusion dans la dernière partie de l'épisode de Marie<sup>46)</sup>. L'assimilation par le héros de ces éléments liés à l'épidémie anarchiste des années 1892-1894 — qui était d'ailleurs battue en brèche dans une note déjà citée d'août 1894 sur *L'Esprit chrétien et le patriotisme* de Tolstoï<sup>47)</sup> — paraît de prime abord contradictoire avec la tentative par le narrateur de réhabiliter un parlementaire corrompu, représentant de la « classe des vendus<sup>48)</sup> ». Il est vrai que la revue *Le Banquet*, fondée par Proust et ses amis en 1892, prétendait adopter, en matière de littérature, « les doctrines anarchiques les plus subversives<sup>49)</sup> », mais il serait faux de réduire la colère exprimée en faveur de Couzon arménophile à la vogue déjà passée de l'anarchisme littéraire. C'est avec la même fureur, moins anarchiste qu'humaine, qu'une comparai-

son semblable est employée près de vingt ans plus tard par le narrateur de la *Recherche* pour analyser la germanophilie pendant la guerre de 1914 du baron de Charlus, qui ne « [lit] pas les chroniques judiciaires pour ne pas avoir à souffrir dans sa chair des angoisses du condamné et de l'impossibilité d'assassiner le juge, le bourreau, et la foule ravie de voir que "justice est faite"<sup>50)</sup>. » On y voit la même morale à la fois généreuse et violente, qui s'oppose, comme l'a montré Georges Bataille, à la morale traditionnelle, avare et fondatrice de l'entente entre la justice et la police<sup>51)</sup>. Cette ardente sympathie incessamment exprimée chez Proust d'un ton déconcertant pour les vaincus et les criminels, pourrait-on la rapporter à sa sexualité marginalisée ? Pour en rester à l'affaire Marie, il est évident qu'il se décrit et se défend lui-même lorsqu'il analyse la psychologie du personnage corrompu qui sait concilier dans son for intérieur son vice avec les enseignements de l'Église en « mett[ant] sous les mots vagues de péché, de faute, ses fautes et ses péchés plus particuliers<sup>52)</sup> ». D'ailleurs, l'épisode ne semble pas tout à fait discret au sujet de l'inversion sexuelle. À propos de la campagne de presse menée par l'extrême-gauche contre M. Santeuil, le narrateur signale que l'« [o]n inventait sur ses mœurs d'horribles calomnies<sup>53)</sup> ». Il serait néanmoins inutile ici d'aller plus loin dans l'analyse de cette problématique ; il suffit pour l'instant de constater que ce n'est pas du point de vue d'un observateur à la Lucrèce, mais en qualité de complice silencieux que le narrateur établit un parallèle entre l'image cryptée de l'anarchiste notoire – déjà exécuté – et celle des Arméniens victimes d'une destruction méthodique. Après la mort de sa mère, cette métaphore d'un criminel cerné resurgira fréquemment, avec des variantes, sous la plume de l'écrivain chaque fois qu'il s'agira de transposer son homosexualité, comme dans « Sentiments filiaux d'un parricide » ou dans *Sodome et Gomorrhe I*<sup>54)</sup>.

La violente émotion suscitée en Santeuil-Proust par le débat sur le peuple menacé d'extermination fait contraste avec le silence obstinément gardé à l'égard du Juif déporté dont le cri fantomatique proclamant son innocence le saisissait dans la même période<sup>55)</sup>. Et pourtant, ces deux fragments concernant Couzon-Jaurès<sup>56)</sup> ne semblent pas étrangers à l'affaire Dreyfus. Chose bien étrange, l'enthousiasme pour le défenseur des Arméniens et de la justice est immédiatement relativisé dans le même fragment consacré

à la Chambre des députés le 3 novembre 1896 et dans le fragment suivant où Jean Santeuil va voir Couzon pour lui demander de faire arrêter la campagne de presse contre son père. L'entretien dévoile une « hypocrisie à laquelle [Jean] n'aurait pas cru de la part de Couzon<sup>57)</sup> ». Capable de tonner pour deux cent mille chrétiens d'Orient et pour les « millions d'êtres<sup>58)</sup> » de son pays, le leader socialiste hésite et finalement lâche M. Santeuil dont il est convaincu de l'innocence. Jean en appelle vainement à la conscience de son interlocuteur :

Je connais vos idées ce sont les idées de Justice. Vous êtes le premier qui me les ait fait sentir. Mais enfin vous avez dans votre vie l'occasion de montrer que cette Justice n'est pas un/e ~~mot vain~~ conception vague, un mot vain, où vous pouvez servir en réalité la Cause de la Justice. Et vous hésitez, refusez<sup>59)</sup>.

Mais pourquoi Proust dut-il dénoncer ainsi l'hypocrisie du défenseur d'un peuple si atrocement persécuté ? L'étrangeté de l'intrigue devient criante lorsqu'on la confronte au discours de Jaurès, en particulier au passage où il présentait, faisant preuve de talent oratoire exceptionnel, le détail des hécatombes d'après les rapports des délégués et de la commission d'Erzeroum chargés d'enquêter sur les événements qui s'étaient produits au Sassoun et d'après les rapports officiels des consuls et vice-consuls de l'Europe dans l'Empire ottoman relatifs aux atrocités commises dans les six principaux *vilayets* d'Asie-Mineure. Il y énumérait des scènes indescriptibles, telles des enfants égorgés par centaines, des femmes enceintes éventrées, « leurs fœtus embrochés et promenés au bout des baïonnettes ; et les filles distribuées entre les soldats turcs et les nomades kurdes et violées jusqu'à ce que les soldats les ayant épuisées d'outrages les fusillent enfin en un exercice monstrueux de sadisme, avec des balles partant du bas-ventre et passant au crâne, le meurtre s'essayant à la forme du viol ; et le soir, auprès des tentes où les soldats et les nomades s[étaient livrés] à la même orgie, les grandes fosses creusées pour tous ces cadavres, et les Arméniens fous de douleur qui s'y [étaient précipités] vivants ; et les prêtres décapités, et leurs têtes ignominieusement placées entre leurs cuisses [...] ». De ces tableaux crus des horreurs déchainées « dans cet horizon oriental lointain et farouche », l'orateur passait à la responsabilité des Européens face à une telle explosion de violence :

[...] lorsque tous ces hommes se sont aperçus que l'Europe restait indifférente, qu'aucune parole de pitié ne venait à ceux qu'ils avaient massacrés et violentés, la guerre d'extermination prenant tout à coup des proportions beaucoup plus vastes. Et ce n'étaient plus de petits groupes qu'on massacrait, mais dans les villes par grandes masses de 3,000 et 4,000 victimes en un jour, au son du clairon, avec la régularité de l'exécution d'une sentence ! / Voilà ce qui a été fait, voilà ce qu'a vu l'Europe ; voilà ce dont elle s'est détournée ! [...] [le sultan] l'a vue hésitante, incertaine, divisée contre elle-même, et, pendant que les ambassadeurs divisés, en effet, et impuissants le harcelaient, en pleine tuerie, de ridicules propos de philanthropie et de réformes, il achevait, lui, l'extermination à plein couteau, pour se débarrasser de la question arménienne, pour se débarrasser aussi de l'hypocrite importunité d'une Europe geignante et complice comme vous l'êtes<sup>60)</sup>.

À l'écoute de toutes ces atrocités, que Jaurès comparait à celles de la guerre de Trente Ans, comment Proust n'aurait-il pas songé, pour sa part, aux martyres du peuple juif au Moyen Âge, évoqués par des auteurs qui lui étaient familiers comme Montaigne, Michelet et Théodore Reinach<sup>61)</sup>, d'autant qu'il ne pouvait ignorer que cette entreprise d'extermination contemporaine s'accompagnait, elle aussi, d'émigrations massives de familles brutalement arrachées de leurs sols natals, et de tentatives, souvent malheureuses, de conversions forcées<sup>62)</sup> ? Pour éclaircir la contradiction étrange et même choquante des deux portraits de Couzon — la « mesure même de la justice<sup>63)</sup> » et l'hypocrite orateur incapable d'action —, il faudrait prendre en compte l'attitude de Jaurès dans l'Affaire avant sa prise de position — assez tardive — de 1898. On sait qu'à la Chambre des députés le surlendemain de la condamnation du capitaine Dreyfus en décembre 1894 — époque où « [l]'hypothèse d'un socialisme nationaliste n'était pas plus improbable qu'une autre<sup>64)</sup> » —, il regrettait, ne fût-ce qu'en vue de rétablir l'égalité en matière de justice militaire qui faisait fusiller « sans pitié de simples soldats coupables d'une minute d'égarement, de violences<sup>65)</sup> », que le Conseil de guerre n'eût pas appliqué la peine de mort au traître, ce qui lui valait des applaudissements chaleureux de la part de *La Libre Parole*<sup>66)</sup>. En ce qui concerne la visite de Jean chez Couzon, il n'est pas improbable que Proust s'inspire de l'entretien entre Jaurès et Bernard Lazare qui eut lieu entre le 7 et le 9 novembre 1896, soit quelques jours après le discours déjà cité du chef socialiste sur les massacres d'Arméniens. Le premier mémoire de Lazare, *Une erreur judi-*

ciaire. *La vérité sur l'affaire Dreyfus*, fut imprimé à Bruxelles d'abord entre le 27 et le 30 octobre, puis dans les premiers jours de novembre<sup>67)</sup>. De retour à Paris, l'auteur multiplia les démarches auprès des journalistes et des hommes politiques en leur demandant de le lire et de le discuter. C'est ainsi qu'il alla voir Jaurès, en compagnie du commandant Forzinetti. Leur entretien est retracé dans une note non datée que Lazare adressa quelques années plus tard à Joseph Reinach :

J'avais vu, avant les attaques de *La Petite*, Jaurès. Forzinetti voulut encore m'accompagner. Je trouvai Jaurès très froid, presque hostile, ou il n'avait pas lu, ou il ne trouvait pas que logiquement j'avais raison, ou il hésitait pour des raisons politiques. J'ai eu l'occasion cette année-là de le revoir, je lui ai même écrit, je n'ai pu lui faire comprendre l'importance sociale de la question, ni même son intérêt capital pour la cause socialiste<sup>68)</sup>.

Les «attaques de *La Petite*» désignent l'article d'Alexandre Zévaès publié dans *La Petite République* du 10 novembre 1896. Utilisant le vocabulaire traditionnellement socialiste, le futur dreyfusard s'élevait contre cette «cynique réclame personnelle» lancée par «l'un des plus fidèles admirateurs de Sa Majesté Rothschild» : «C'est une nouvelle manœuvre, écrivait-il, dans la campagne sournoisement engagée par les journaux de la finance et de la juiverie pour faire douter l'opinion de la culpabilité du traître et de créer ensuite un mouvement de sympathie en sa faveur» ; toujours cynique, Zévaès comparait, suivant un raisonnement semblable à celui de Couzon, la misère du prisonnier Dreyfus à celle, plus douloureuse selon lui, de «tous les malheureux grévistes, qui, eux, n'[avaient] pas commis le crime de trahison, qui n'[avaient] fait que défendre leur cause et qui [étaient], tous les jours, ignominieusement condamnés par des juges vendus»<sup>69)</sup>. Il s'agissait de l'un des articles les plus hostiles à la brochure de Lazare, laquelle suscitait d'ailleurs un tollé général auprès de la presse, y compris de quelques futures journaux dreyfusards comme *Le Siècle*<sup>70)</sup>. Il est vrai que l'hypothèse ici avancée n'est acceptable qu'à condition que les deux fragments retraçant la visite de Jean chez Couzon aient été rédigés après celle de Lazare chez Jaurès et que l'auteur de *Jean Santeuil* fût au courant de celle-ci. Sur ce dernier point, il faut constater que les démarches de Lazare n'étaient pas ignorées du public comme le montre, par exemple, son interview publiée dans *Le Matin* du 9 novembre<sup>71)</sup>. On peut encore ajouter

que Joseph Reinach, familier du salon Straus<sup>72)</sup> et déjà « persuadé de l'innocence de Dreyfus », reçut, « dans les premiers jours de septembre » de la même année, la première visite de Lazare qui devint ensuite un ami intime<sup>73)</sup>, bien que Proust pût rester brouillé avec la modèle de Mme Marmet depuis un incident du 18 décembre 1895 jusqu'en mai 1896 ou jusqu'en mars 1897 au plus tard<sup>74)</sup>. N'oublions pas que le sujet du prisonnier de l'île du Diable était d'actualité entre le romancier et sa mère deux semaines avant le discours de Jaurès. Il est vrai que parmi les écrits de Proust qui nous sont parvenus, le nom de Bernard Lazare n'apparaît pour la première fois qu'en 1915<sup>75)</sup>. Mais on aura du mal à imaginer que l'écrivain, dont l'intérêt pour l'officier juif clamant son innocence en pleine dégradation a été déjà établi, demeurât indifférent aux démarches du seul homme — en dehors de la famille du déporté et du commandant Forzinetti — qui travaillait sérieusement pour la révision du procès de 1894. L'épisode en question montre d'ailleurs sans ambiguïté que l'écrivain n'était pas indifférent à la popularité de Jaurès dans un certain milieu antisémite : Couzon-Jaurès, arménophile, incarnation de la justice, est en même temps une vedette des journaux « antisémites<sup>76)</sup> ». Cet adjectif, que les éditeurs s'efforcent d'attribuer à une inattention de Proust<sup>77)</sup>, n'a rien d'incohérent comme le remarque Gilles Candar<sup>78)</sup>. Pour en rester aux massacres hamidiens, Adrien Papillaud félicitait, dans *La Libre Parole* du 4 novembre 1896, le député socialiste de son intervention de la veille : « Avec Jaurès, le débat prit tout de suite une autre tournure. Je ne veux certes point analyser ce discours, qui est peut-être le plus beau, mais sans conteste le plus courageux de ceux qu'à déjà prononcés le *leader* socialiste. Je renvoie nos lecteurs au compte rendu de la Chambre. Il y a là une page à lire, à relire et à conserver<sup>79)</sup>. » Un tel éloge n'avait rien d'exceptionnel pour ce journal précocement engagé, avec des articles de Séverine, dans la défense des « frères chrétiens » d'Arménie, avant d'ouvrir une souscription à leur profit dans son numéro du 3 mars 1896<sup>80)</sup>. C'est ainsi que, dans sa conférence du 9 mars 1897 présidée par Anatole France et intitulée « L'Arménie, son histoire, sa littérature, son rôle en Orient », Archag Tchobanian, écrivain arménien réfugié à Paris depuis décembre 1895, n'oublia pas de rendre hommage au directeur de *La Libre Parole* en même temps qu'à de futurs dreyfusards ou adversaires de l'antisémitisme, comme Clemenceau, Séverine, Anatole Leroy-Beaulieu, Victor Bérard, Pierre Quillard et Jean

Jaurès<sup>81)</sup>. D'une manière générale, Drumont ne manquait pas d'acclamer les discours belliqueux des socialistes à la Chambre ; et il faudra attendre janvier 1898 pour qu'ils rompent définitivement avec son brûlot antisémite<sup>82)</sup>.

Faute de preuves positives, l'interprétation ici proposée sur la démarche de Santeuil-Lazare restera une hypothèse. On n'en aura pas moins compris que les pages consacrées à la séance de la Chambre des députés du 3 novembre 1896 n'ont rien à voir ni avec un culte de Jaurès, ni avec le «socialisme de Marcel Proust<sup>83)</sup>». L'essentiel réside ailleurs.

### **L'amitié au-dessus des lois**

L'épisode de Marie est structuré autour du thème de l'amitié. La démarche de Jean auprès de Couzon est présentée comme un accomplissement du devoir d'amitié entre les deux familles, entre Mme Santeuil et son amie morte. C'est ainsi que Proust y développe une réflexion sur l'amitié comme fondement de la République, thème ancien chez lui, qui remonte à un texte posthume rédigé en 1893 où l'on trouve une série de métaphores liées à la Révolution française, comme celle de l'arbre de la fraternité<sup>84)</sup>. Ayant achevé son intervention, Couzon est félicité par ses amis et par quelques-uns de ses ennemis. Il est obligé à présent, ainsi que Jean Santeuil, de considérer ces derniers comme ses amis. Ils ressemblent aux yeux de narrateur à de «braves gens» qui le défendent d'agresseurs sur une route, non pour des raisons morales, mais simplement par haine de ceux-ci ; n'empêche que lui est plus précieuse, continue-t-il, l'amitié de ces protecteurs d'occasion, réputés violents et cruels, d'autant que «la douceur a plus de prix chez les forts»<sup>85)</sup>. Cette vision est justifiée de la manière suivante :

Peut-être aussi que c'est là une amitié qui a des poings et des armes, plus qu'il fait bon avoir pour soi et qui somme toute est plus agréable à avoir qu'une amitié qui n'a pour elle que des sentiments désintéressés et des paroles impuissantes. Il n'est peut-être pas très généreux de ne pas préférer cette dernière. Mais nous combien nous ~~av~~ tout homme <et particulièrement tout homme politique> a de raisons à répondre à cette objection de sa conscience. La vie <et surtout la vie politique> n'est-elle pas une lutte et puisque les méchants sont armés <de toutes les manières> [...] il est ~~du devoir~~ du devoir des justes de l'être aussi quand cela ne serait que pour ne pas laisser périr la Justice. On pourrait peut-être dire [...] que sa manière toute particulière de périr c'est



précisément d'être armée sans s'occuper de quelques manières. Mais on vous répondra que si l'homme/es grands révolutionnaires y avaient tant regardé, jamais la Justice n'eût remporté de victoires<sup>86)</sup>.

On se souviendra que Proust avait refusé, dans un texte écrit peu après l'assassinat du président de la République Sadi Carnot, de «subordonner les moyens à la fin», tout en condamnant les anarchistes «qui s'imagin[aient] qu'en conquérant <après avoir conquis> le monde par l'injustice ils y [feraient] régner la Justice, qui pens[aient] faire triompher la violence <Charité> par la violence»<sup>87)</sup>. Le changement de ton s'expliquerait par le contexte émotionnel dans lequel cette réflexion sur l'amitié politique fut rédigée : elle semble avoir été amorcée par le discours du député catholique Denys Cochin sur les massacres d'Arméniens, prononcé le 3 novembre 1896, à la séance déjà citée de la Chambre des députés. Interpellant le gouvernement avant Albert de Mun, Gustave-Adolphe Hubbard et Jean Jaurès, il préconisait en arménophile convaincu ce qu'il appelait le «patriotisme européen», entendu non comme une solidarité exclusivement chrétienne, mais comme une union de «toute la vieille Europe civilisée», soucieuse que la barbarie cesse de régner sur une partie de son territoire : «[...] il semble qu'en pareil cas le patriotisme a le droit de s'élargir. [...] Pour purger ce crime, pour laver ces traces de sang, pour nettoyer ce coin du territoire européen, vous pouvez, vous en avez le droit, convier nos alliés. Vous pouvez convier ceux même qui ne le sont pas. L'Europe entière devrait pouvoir s'unir pour sauvegarder l'honneur de l'Europe entière<sup>88)</sup>.» Dans cette optique, il terminait son interpellation en rappelant au gouvernement et au ministre Hanotaux le devoir de la Russie alliée :

J'ai le droit de parler au moins — et avec fierté et avec une grande joie patriotique — de cette constante amitié qui vient d'être solennellement proclamée. Eh bien ! cette constante amitié, pour la réparation de crimes semblables c'est le moment, n'en doutez pas, d'y faire appel. Elle ne peut pas être plus heureusement inaugurée. / Ah ! l'amitié de la France, elle est précieuse, elle est fidèle, elle est digne qu'on s'y attache. Oui, mais l'amitié de la France a aussi ses charges. Il ne faut pas qu'on l'oublie. [...] / Et quelles sont les charges de l'amitié de la France ? / La première et la plus sacrée, c'est de comprendre les généreuses chimères de la France, c'est de les accepter et de savoir s'y associer. Il faut savoir avec elle défendre les faibles, prendre le parti des opprimés, faire des sacrifices purement au profit de la justice et de la liberté. Telles sont les charges de l'amitié de la France. Dites-le bien, monsieur le ministre, à nos amis<sup>89)</sup>.

Proust pouvait partir de ce discours, scandé par de vifs applaudissements non seulement à la droite, mais aussi à l'extrême-gauche ou même « sur un grand nombre de bancs<sup>90)</sup> », et qu'il aurait écouté à la Chambre avant de le lire, comme celui de Jaurès, dans *Le Figaro* du lendemain<sup>91)</sup>. L'idée de l'« amitié qui a des poings et des armes » soutenue par le narrateur dans le souci de « ne pas laisser périr la Justice » vient en droite ligne de ces propos de Cochin sur « l'amitié inaltérable [...] entre la France et la Russie », sur « cette confraternité d'armes trop peu définie encore »<sup>92)</sup>. L'emprunt n'a d'ailleurs rien de surprenant, puisque l'écrivain avait voulu voter pour ce conservateur libéral, de tradition orléaniste, aux élections législatives du 3 septembre 1893<sup>93)</sup>. Cela dit, l'amitié comme refuge et la figure d'un ami protecteur sont des thèmes récurrents qui traversent toute son œuvre, des *Plaisirs et les jours* au « soir de l'amitié » dans *Le Côté de Guermantes II*. D'un point de vue plus général, la réflexion du narrateur de *Jean Santeuil* sur l'amitié comme libératrice des opprimés s'inscrit dans la tradition philosophique qui met l'amitié au-dessus de la justice. La phrase d'Aristote dans *l'Éthique à Nicomaque* est célèbre : « Et quand les hommes sont amis il n'y a plus besoin de justice<sup>94)</sup> ». Elle devait être gravée, d'après la paraphrase de Montaigne, sur les « tables de la loi<sup>95)</sup> » que Jean Santeuil gardait sous sa veste en fuyant ses persécuteurs : « Et dit Aristote », lit-on dans le chapitre XXVIII du livre premier des *Essais*, « que les bons législateurs ont eu plus de soin de l'amitié que de la justice<sup>96)</sup>. » Mais dans la série consacrée à l'affaire Marie, le commentaire du narrateur sur l'amitié comme motrice de la révolution fait partie d'une réflexion plus globale sur l'amitié. Dans un autre passage de l'épisode, Proust se penche sur la solidarité des criminels, en décrivant le lien caché entre l'ancien ministre des Finances Charles Marie et des banquiers corrompus, lesquels lui inspirent « une amitié qui, si étrange que cela peut paraître, [a] pour lui ses moments de douceur et de cordialité<sup>97)</sup> » :

La fréquentation de ces gens ne lui était pas seulement utile pour accomplir certains actes financiers où il ne pouvait mettre la main directement. C'étaient les seuls avec qui il pût parler de toute cette partie de sa vie qu'il était obligé de cacher au public, à ses collègues, à ses amis, à sa femme elle-même. Toute sorte de forme d'activité qui ~~occupe~~ détourne pour elle une partie de nos forces ~~erée autour~~ développe autour d'elle une série de curiosités, de sympathies, de besoins d'épanchement et de conversation qui ont d'autant plus de plaisir à

être satisfaits ~~que personne~~ qu'ils sont plus habituellement refoulés. [...] Il semble qu'à leur vue nous nous sentions joyeusement réunis à une partie de notre vie dont nous sommes séparés<sup>98</sup>.

La transposition précédemment discutée est une fois de plus tangible. On ne saurait nier qu'à travers ces lignes se dessine déjà clairement l'exposé de *Sodome et Gomorrhe I* sur la « franc-maçonnerie<sup>99</sup> » des invertis. Du point de vue de l'intertextualité, plusieurs critiques ont déjà reconnu la présence de Balzac dans l'épisode de Marie<sup>100</sup>. Son œuvre restait par ailleurs un modèle incontournable pour toute entreprise romanesque d'écrire l'« envers » d'un événement politique en cette fin de siècle. Aux yeux de Barrès, futur auteur de *Leurs Figures* (1902), le scandale de Panama apparaissait, ainsi qu'il l'écrivait en février 1894, comme « le rendez-vous suprême, une dernière revue des mondains, des financiers, des politiciens et des bêtas eux-mêmes de Balzac », dont *La Comédie humaine* lui permettait, par surcroît, de déchiffrer n'importe quel milieu de la société française, en particulier le parlementaire, du moins jusqu'à l'attentat anarchiste d'Émile Henry<sup>101</sup>. On ne s'étonnera donc pas si l'épisode de Marie a pu apparaître, à juste titre, comme une réponse à *Une journée parlementaire* de Barrès, pièce inspirée du même scandale, interdite par le gouvernement et publiée d'abord dans le supplément littéraire du Figaro du 24 février 1894, puis sous la forme d'une plaquette<sup>102</sup>. Proust mettra, dans une page du Carnet I rédigée en 1908, le nom de Rouvier à côté du Balzac des *Splendeurs et misères des courtisanes*<sup>103</sup>, roman lu à Beg-Meil en septembre 1895<sup>104</sup>. L'influence de ce livre transparait déjà distinctement lorsque le narrateur de *Jean Santeuil* continue immédiatement après la citation précédente :

Je suis sûr que s'il y a des bandes de voleurs il doit exister entre ces voleurs des conversations amusantes et cordiales sur les coups à faire, ou sur les coups déjà faits qui doi[ven]t entraîner entre ces voleurs une sympathie beaucoup plus pure que la source dont elle sort, une affection capable de connaître les larmes, les/a bonne volonté, le désintéressement<sup>105</sup>.

À propos de la relation entre Peyrade et Corentin, Balzac se demandait à travers la voix de son narrateur : « Si jamais homme doit sentir l'utilité, les douceurs de l'amitié, n'est-ce pas le lépreux moral appelé par la foule un espion, par le peuple un mouchard, par l'administration un agent<sup>106</sup> ? » On

pourrait dire la même chose pour leurs ennemis, Vautrin, Asie, Lucien de Rubempré. Plaidant pour ce genre de solidarité des proscrits, porteurs de stigmates sociaux, Balzac se réclamait de Royer-Collard selon qui «il était humain d'obéir à l'amitié plutôt qu'à des lois tyranniques tirées de l'arsenal social pour telle ou telle circonstance<sup>107)</sup>». Une pensée semblable apparaît dans la préface, publiée pour la première fois en 1833, à l'*Histoire des Treize* où l'auteur présentait la société secrète de treize hommes, «criminels sans doute», mais «si attachant[s] malgré [leurs] crimes» comme les flibustiers, et «assez forts pour se mettre au-dessus de toutes les lois»; ils réunissaient les «vertus particulières des gens jetés en dehors de l'ordre social», la «probité des bagnes» et la «fidélité des voleurs entre eux»<sup>108)</sup>. On pourrait ajouter le passage de *L'Auberge rouge* où le narrateur met en valeur l'humanité des spéculateurs véreux :

Vraiment, si vous aviez pu voir, comme j'en eus le plaisir, cette joyeuse réunion de gens qui avaient rentré leurs griffes commerciales pour spéculer sur les plaisirs de la vie, il vous eût été difficile de haïr les escomptes usuraires ou de maudire les faillites. L'homme ne peut pas toujours mal faire. Aussi, même dans la société des pirates, doit-il se rencontrer quelques heures douces pendant lesquelles vous croyez être, dans leur sinistre vaisseau, comme sur une escarpolette<sup>109)</sup>.

Dans le même sens, le narrateur d'*Une ténébreuse affaire*, que Proust finira vers le 1<sup>er</sup> septembre 1897<sup>110)</sup>, affirmait : «Les mœurs, c'est les hommes; mais la loi, c'est la raison d'un pays. Les mœurs, qui n'ont souvent pas de raison, l'emportent sur la loi<sup>111)</sup>.» Cette idée de Balzac sur les mœurs n'est pas contradictoire avec l'amitié selon Aristote, laquelle se place au-dessus de la justice. Dans la lecture que Proust fait de *La Comédie humaine*, il semble se dessiner une lignée qui relie la *philia* des Grecs, relayée par Montaigne, à la solidarité dans le mal telle qu'elle était légitimée par Balzac. Ainsi préparé sous l'égide de ce dernier dans les années qui précèdent la reconfiguration dramatique des amis/ennemis au début de 1898, le thème de l'amitié resurgira au cœur de la description du procès Zola.

Lorsqu'on envisage la présence de l'affaire Dreyfus et des Juifs dans les écrits de Proust antérieurs à l'explosion dreyfusiste de janvier 1898, l'épisode de Marie s'avère d'une importance cruciale en ce qu'il réunit, sous

une forme fictive et relativement achevée, les ingrédients qui réapparaîtront dans les textes consacrés à cet événement, tels la figure de la victime expiatoire, la métaphore d'un criminel cerné, ou les thèmes de l'amitié et de la solidarité dans le mal. Abstraction faite des hypothèses ici proposées, l'Affaire n'apparaît pas encore en tant que telle dans *Jean Santeuil*. Sans prétendre que Proust transposa dans ce récit la lutte solitaire de Bernard Lazare largement antérieure à l'entrée en scène de Zola et des « intellectuels », on a constaté le contraste frappant entre la sympathie violente du héros pour les défenseurs des Arméniens et le silence observé encore vers cette fin de 1896 au sujet de l'Affaire. Il est à noter que les victimes du pays lointain n'étaient mentionnées qu'à travers la description d'une séance de la Chambre. Le sujet des massacres hamidiens n'apparaîtra plus, à part une exception sans importance<sup>112)</sup>, sous la plume du romancier. Nulle allusion ne sera faite non plus au génocide des Arméniens commencé en avril 1915 et dont les boucheries de 1894-1896 furent le prélude, sauf s'il faut en reconnaître un écho dans l'addition apportée dans « La mort des cathédrales » (1903) lors de la publication après la guerre de *Pastiches et mélanges* au sujet d'« une arche de Noë gigantesque qui se serait arrêtée sur ce mont Ararat, au milieu du déluge de sang<sup>113)</sup> ». Quant à l'inscription ultérieure de l'Affaire dans *Jean Santeuil*, il faudra attendre l'apparition du lieutenant-colonel Picquart pour que la violente indignation du héros contre les conspirateurs du silence et l'ambiguïté planant sur le récit de Marie se rencontrent afin de se fondre dans un même élan à la fois politique et poétique juste à la veille du procès Esterhazy.

## NOTES

- 1) Voir Maurice BARDÈCHE, *Marcel Proust romancier*, Paris : Les Sept Couleurs, 1971, 2 vol., t. I, p. 73 ; Antoine COMPAGNON, « Notice » de *Sodome et Gomorrhe, À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves TADIÉ, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1987-1989, 4 vol. [= RTP], t. III, p. 1192, n. 6 ; Jean-Yves TADIÉ, *Marcel Proust. Biographie* [1996], Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1999, 2 vol. t. I, p. 486 ; Christian GURY, *L'Honneur perdu d'un politicien homosexuel en 1876. Des clés pour Flaubert, Maupassant et Proust*, Paris : Éd. Kimé, 1999, pp. 156 et 186.
- 2) Jean-Yves MOLLIER, *Le Scandale de Panama*, Paris : Fayard, 1991, p. 16. En

- 1876, il fut inculpé d'attentat à la pudeur commis sur une petite fille dans les jardins du Palais-Royal. Voir *ibid.*, p. 308.
- 3) Marcel PROUST, *Correspondance de Marcel Proust*, éd. Philip KOLB, Paris : Plon, 1970-1993, 21 vol. [= *Corr.*], t. V, p. 213.
  - 4) Voir notre « 1898. Le moment antisémite et la genèse d'un cosmopolitisme littéraire », in Antoine COMPAGNON et Nathalie MAURIAC DYER (dir.), « *Du côté de chez Swann* » ou le cosmopolitisme d'un roman français, Paris : Honoré Champion, 2016, pp. 219-244.
  - 5) Voir notre « L'affaire Dreyfus dans *Jean Santeuil* », *Études de langue et littérature françaises* [Tokyo], n° 97, août 2010, pp. 77-91.
  - 6) NAF 16615, f° 241 v°, passage entièrement barré.
  - 7) *Idem* ; cf. Marcel PROUST, *Jean Santeuil*, précédé de *Les Plaisirs et les jours*, éd. Pierre CLARAC et Yves SANDRE, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971 [= *JS* ou *PJ*], p. 604. Pour ce roman, nous le citerons désormais d'après NAF 16615-16616, en donnant, après l'abréviation *JS*, le numéro de folio et la page correspondante de la Pléiade. Pour la transcription, nous utiliserons les sigles suivants : < > (soufflets) : passage ajouté par Proust ; \* (astérisque) : lecture conjecturale ; / (trait oblique) : surcharge ; [ ] (crochets) : restitution d'un mot manquant ou d'un signe de ponctuation.
  - 8) Voir BARDÈCHE, *op. cit.*, t. I, pp. 72-73.
  - 9) *JS*, f° 294 bis v° : p. 593.
  - 10) *Ibid.*, f°s 290 v°-291 r° : p. 582.
  - 11) *Ibid.*, f° 299 v° : p. 589.
  - 12) Pour cette affaire, voir Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines de 1896*, Paris : Librairie Dentu, 1897, pp. 91-219 ; Paul-Henri BOURRELIER, « *La Revue blanche* ». *Une génération dans l'engagement, 1890-1905*, Paris : Fayard, 2007, pp. 578-582 ; Grégoire KAUFFMANN, *Édouard Drumont*, Paris : Perrin, 2008, pp. 324-326. Fernand GREGH s'en souviendra dans *L'Âge d'or. Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris : Grasset, 1947, p. 220.
  - 13) Les exemples d'un médecin militaire soignant un jeune homme et du « poumon droit engorgé » (*JS*, f°s 338 v°-339 r° : p. 649) proviennent à l'évidence des dépositions des médecins militaires à la 2<sup>e</sup> audience du procès en question (10 mars 1896). Albert Bataille résumait celle du docteur Bernard, médecin au Val-de-Grâce, qui avait « ausculté fréquemment le jeune soldat » : « Il déclare que le poumon droit était sérieusement atteint. Depuis son séjour à Rouen, M. Max Lebaudy était proposé pour la réforme » (« *Gazette des tribunaux* », *Le Figaro*, 11 mars 1896 ; repris dans *id.*, *op. cit.*, p. 123 ; voir également la déposition du docteur Cazal dans *id.*, *art. cité* ; *op. cit.*, pp. 122-123).
  - 14) Voir BOURRELIER, *op. cit.*, pp. 580-581.
  - 15) Léon DAUDET, *Au temps de Judas. Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux de 1880 à 1908*, 5<sup>e</sup> série [1920], *Souvenirs et polémiques*, éd. Bernard OUDIN, Paris : Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992, pp. 583 et 638 ; souligné par Daudet. Voir également du même auteur, *L'Entre-*

- deux-guerres. Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux de 1880-1905*, 3<sup>e</sup> série [1915], *ibid.*, pp. 333-336.
- 16) NAF 16636, f<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup> : Marcel PROUST, *Contre Sainte-Beuve*, précédé de *Pastiches et mélanges* et suivi de *Essais et articles*, éd. Pierre CLARAC et Yves SANDRE, Paris : Gallimard, coll. «Bibliothèque de la Pléiade», 1971 [= *PM* ou *EA*], p. 366.
- 17) Voir *Corr.*, t. II, p. 66.
- 18) *JS*, f<sup>o</sup> 290 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup> : p. 581.
- 19) *Ibid.*, f<sup>o</sup> 307 r<sup>o</sup> : p. 598.
- 20) Voir KAUFFMANN, *op. cit.*, pp. 278-279.
- 21) *PJ*, p. 62.
- 22) Marcel PROUST, *Le Côté de Guermantes*, *RTP*, t. II, p. 702.
- 23) Cavalerie du sultan recrutée parmi les tribus kurdes, fondée en 1891 et destinée à la répression des rebelles arméniens.
- 24) Voir Philip KOLB, «Proust's portrait of Jaurès in *Jean Santeuil*», *French Studies*, vol. XV, n<sup>o</sup> 4, octobre 1961, pp. 338-349. Sur le détail des massacres, voir Yves TERNON, *Les Arméniens. Histoire d'un génocide* [1977], Paris : Éd. du Seuil, 1996, pp. 101-142.
- 25) Voir Raymond H. KÉVORKIAN, *Le Génocide des Arméniens*, Paris : O. Jacob, 2006, p. 23.
- 26) Voir Vincent DUCLERT et Gilles PÉCOUT, «La mobilisation intellectuelle face aux massacres d'Arménie (1894-1900)», in André GUESLIN et Dominique KALIFA (dir.), *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Paris : Les Éd. de l'Atelier : Éd. Ouvrières, 1999, pp. 323-344 ; Edmond KHAYADJIAN, «Le mouvement arménophile en France», in Claire MOURADIAN (dir.), *Arménie. Une passion française. «Le mouvement arménophile en France 1878-1923»*, Paris : Magellan & Cie / Musée de Montmartre, 2007, pp. 55-79 ; Vincent DUCLERT, «Affronter la barbarie. La perception française des grands massacres d'Arméniens dans l'Empire ottoman en 1894-1896», *Revue d'histoire de la Shoah*, n<sup>o</sup> 189, juillet-décembre 2008, pp. 31-55 ; du même, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris : Fayard, 2015, pp. 113-155.
- 27) Journal de Romain Rolland, 27 novembre 1896, cité dans KHAYADJIAN, *art. cité*, p. 71 (passage où Rolland rapporte des propos de Gabriel Monod au cours du dîner chez Michel Bréal). Quant aux futurs antidreyfusards, on sait que Barrès était directement informé en novembre 1896 par son jeune ami Tigrane Yergate des massacres de plus de 6000 Arméniens préparés par Abdülhamid II et effectués par des Kurdes à Constantinople à la fin d'août, mais qu'il «ne se décida jamais à prendre parti pour l'Arménien contre le Turc» (témoignage d'Archag TCHOBANIAN, présenté dans Ida-Marie FRANDON, *L'Orient de Maurice Barrès. Étude de genèse*, Genève : Libr. Droz / Lille : Libr. Giard, 1952, p. 61 ; cf. Maurice BARRÈS, *Le Voyage de Sparte* [1906], *Romans et voyages*, éd. Vital RAMBAUD, Paris : Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1994, 2 vol., t. II, pp. 433-434 et 437-438). Dans *Les Déracinés* (1897), dont l'in-

- trigue se déroule de 1879 à 1885, le sort des Arméniens est opposé aux «intérêts de la vie française» alors que le meurtre de l'héroïne arménienne est accepté par Sturel comme un drame négligeable du point de vue de la vie nationale (*ibid.*, t. I, pp. 553 et 710 ; cf. du même, *Scènes et doctrines du nationalisme*, Paris : Félix Juven, 1902, pp. 108-112).
- 28) Voir à ce sujet notre article cité dans la note 5.
- 29) Voir *Corr.*, t. II, p. 258. Il envisagera d'aller assister avec Proust à une conférence de Jaurès sur l'Affaire dans la salle du Trianon le 1<sup>er</sup> octobre 1898. Voir *ibid.*, p. 259.
- 30) *Journal officiel de la République française*, 16 mars 1897, Chambre des députés, 6<sup>e</sup> législature — Session ordinaire de 1897, compte rendu *in extenso*. — 41<sup>e</sup> séance, séance du lundi 15 mars, pp. 773-774.
- 31) *Corr.*, t. II, p. 181.
- 32) Voir Gilles CANDAR, «Jean Jaurès et Marcel Proust», *Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, n° 101, avril-juin 1986, p. 6 ; du même, «Couzon, le Jaurès de Marcel Proust», *ibid.*, n° 118, juillet-septembre 1990, p. 14, n. 3. Voir *JS*, f° 24 r° : p. 604 ; *Journal officiel de la République française*, numéro cité, p. 774.
- 33) *JS*, f° 240 v° : p. 602.
- 34) *Ibid.*, f° 240 r°-v° : p. 602.
- 35) *Ibid.*, f° 240v° : p. 602.
- 36) XXX, «L'arrestation de Ravachol», *Le Figaro*, 31 mars 1892 ; cf. «Au jour le jour. L'arrestation de Ravachol», *Le Temps*, 1<sup>er</sup> avril 1892 («Au dehors, Ravachol opposait une résistance désespérée.») ; «Dynamite et anarchistes. L'arrestation de Ravachol», *Le Journal des Débats*, 31 mars 1892 ; «Ravachol arrêté», *Le Matin*, 31 février 1892 («Ravachol se vit perdu ; mais il n'était pas dit qu'il se laisserait ainsi arrêter sans tenter une résistance désespérée.») ; Ph. DUBOIS, «Arrestation de Ravachol», *L'Intransigeant*, 1<sup>er</sup> avril 1892 («Résistance désespérée de Ravachol»). Sur Ravachol et les attentats anarchistes de 1892-1894, voir Jean MAITRON, *Le Mouvement anarchiste en France* [1975], Paris : François Maspero, 1983, 2 vol., t. I, pp. 206-250.
- 37) Voir Jean STAROBINSKI, *1789. Les emblèmes de la raison* [1973], Paris : Flammarion, 1979, pp. 9-15 ; Anouchka VASAK, *Météorologies. Discours sur le ciel et le climat, des Lumières au romantisme*, Paris : Honoré Champion, 2007, pp. 37-95 ; *id.*, «L'orage du 13 juillet 1788, la tempête du 18 Brumaire an IX : l'inscription du politique dans le météorologique», in Emmanuel LE ROY LADURIE, Jacques BERCHTOLD et Jean-Paul SERMAIN (dir.), *L'Événement climatique et ses représentations (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Histoire, littérature, musique et peinture*, Paris : Éd. Desjonquères, 2007, pp. 81-90.
- 38) *JS*, f° 454 r°-v° : pp. 532-533. La tempête en question date en réalité des 28 et 29 novembre 1897.
- 39) DUBOIS, *art. cité*.
- 40) Henri VARENNES, *De Ravachol à Caserio (notes d'audience)*, Paris : Garnier



- frères, [1895], p. 10.
- 41) «Ravachol arrêté», *Le Matin*, 31 mars 1892.
- 42) VARENNES, *op. cit.*, pp. 10-11.
- 43) Voir *JS*, f° 267 r° : p. 482.
- 44) Voir *Corr.*, t. II, p. 330 ; cf. Cahier 3, f° 6 r° : *RTP*, t. I, «Esquisse I», p. 636 ; Maurice BARRÈS, «La parade de Judas», *La Cocarde*, 6 janvier 1895.
- 45) «La bombe de l'Hôtel Terminus», *Le Figaro*, 13 février 1894 ; cf. «Une bombe au café Terminus», *Le Temps*, 14 février 1896.
- 46) Voir *JS*, f° 312 v° : p. 616.
- 47) Voir NAF 16636, f° 42 v° : *EA*, p. 366. Le texte est contemporain du procès (2-3 août) et de l'exécution (15 août) de Santo Jeronimo Caserio, anarchiste italien qui avait assassiné à Lyon, le 24 juin, le président de la République Sadi Carnot.
- 48) *JS*, f° 243 r° : p. 606.
- 49) La rédaction, «Au lecteur», *Le Banquet*, n° 1, mars 1892, p. 5.
- 50) Marcel PROUST, *Le Temps retrouvé*, *RTP*, t. IV, p. 354. Ce passage n'est pas sans faire songer à l'exécution des «traîtres» pendant la Grande Guerre. Voir par exemple «L'exécution de Duval», *L'Écho de Paris*, 18 juillet 1918 ; Louis CHASSEREAU, «Bolo fusillé», *Le Petit Parisien*, 18 avril 1918. Pour ces affaires de trahison, voir notre «Survivance de l'affaire Dreyfus dans le cycle d'Albertine», in Noriko TAGUCHI (éd.), *Comment la fiction fait histoire. Emprunts, échanges, croisements*, Paris : Honoré Champion, 2015, pp. 195-210. En ce qui concerne la sympathie de Charlus pour les criminels, voir aussi Carnet 1, f° 6 v° : Marcel PROUST, *Carnets*, éd. Florence CALLU et Antoine COMPAGNON, Paris : Gallimard, 2002 [= *Carnets*], p. 42 ; *id.*, *Sodome et Gomorrhe*, *RTP*, t. III, p. 113.
- 51) Voir Georges BATAILLE, «Proust» [1952], *La Littérature et le mal* [1957], *Œuvres complètes*, t. IX, Paris : Gallimard, 1979, pp. 259-270.
- 52) *JS*, f° 297 v° : p. 587. Voir Mireille MARC-LIPIANSKY, *La Naissance du monde proustien dans «Jean Santeuil»*, Paris : Nizet, 1974, pp. 136-139 ; TADIÉ, *op. cit.*, t. I, p. 487.
- 53) *JS*, f° 243 v° : p. 606.
- 54) Pour le détail, voir notre thèse de doctorat, *L'Affaire Dreyfus dans l'œuvre de Proust*, Université Paris-Sorbonne, 2012, chap. I-2, I-3, IV, VI, ainsi que notre article «Comme au temps de l'affaire Dreyfus», in Philippe CHARDIN et Nathalie MAURIAC DYER (dir.), *Proust écrivain de la Première Guerre mondiale*, avec la collaboration de Yuji MURAKAMI, Dijon : Éditions Universitaires de Dijon, 2014, pp. 67-83.
- 55) Voir *supra* n. 28.
- 56) *Ibid.*, f°s 239 r°-245 r° : pp. 600-608 et f°s 302 r°-305 r° : pp. 608-613.
- 57) *Ibid.*, f° 303 r° : p. 610.
- 58) *Ibid.*, f° 304 v° : p. 612. Le chiffre «deux cent mille» apparaît aussi dans une parole de Charles Marie sur ses malversations financières. Voir *ibid.*, f° 294 bis v° :

- p. 593.
- 59) *Ibid.*, f° 304 v° : p. 612.
- 60) *Journal officiel de la République française*, 4 novembre 1896, Chambre des députés, 6<sup>e</sup> législature – Session extraordinaire de 1896, compte rendu *in extenso*. – 4<sup>e</sup> séance, séance du mardi 3 novembre, p. 1360.
- 61) Voir Michel de MONTAIGNE, *Les Essais*, éd. VILLEY-SAULNIER, préf. de Marcel CONCHE, Paris : PUF, coll. «Quadrige», 2004, livre I, chap. XIV, add. C, pp. 53-54 ; Théodore REINACH, *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours*, Paris : Hachette et C<sup>ie</sup>, [1884], en particulier pp. 105-109, 112-116 et 155-202. Pour Michelet, voir nos articles «La Grande Guerre des Bloch : Bourse, cultes, généalogie», *Bulletin d'Informations proustiennes*, n° 45, 2015, pp. 125-144 (p. 128) ; «L'affaire Dreyfus vue par Michelet», in Guillaume PERRIER (dir.), *La Bibliothèque mentale de Marcel Proust*, Paris : Classiques Garnier, coll. «Revue d'études proustiennes» n° 5, à paraître au printemps 2017.
- 62) Ces aspects étaient évoqués, par exemple, par les députés catholiques Denis Cochin et Albert de Mun dans leurs interpellations à la même séance de la Chambre. Voir *Journal officiel de la République française*, numéro cité, pp. 1350 et 1352-1353.
- 63) *JS*, f° 244 v° : p. 607.
- 64) Charles MAURRAS, «Après vingt ans. Paix ou guerre», *L'Action française*, 2 août 1914.
- 65) Cité dans Pas-Perdus, «La Chambre», *Le Figaro*, 25 décembre 1894 (compte rendu de la séance du 24).
- 66) Voir Joseph REINACH, *Histoire de l'affaire Dreyfus* [1901-1911], Paris : Robert Laffont, coll. «Bouquins», 2006, 2 vol., t. I, pp. 268-269 ; Jean-Denis BREDIN, *L'Affaire* [1983], Paris : Fayard / Julliard, 1993, pp. 140-141 ; Vincent DUCLERT, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Paris : Fayard, 2007, pp. 202, 207 et 248-249 ; Gilles CANDAR, «Le cas Jaurès», in Gilles MANCERON et Emmanuel NAQUET (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Rennes : PUR, 2009, p. 388.
- 67) Voir Philippe ORIOL, «Bibliographie», in Philippe ORIOL (éd.), *Bernard Lazare anarchiste et nationaliste juif*, Paris : Honoré Champion, 1999, pp. 326-327 et p. 248, n. 37 ; du même, *Bernard Lazare*, Paris : Stock, 2003, pp. 208-209.
- 68) Bernard LAZARE, «[Mémoire de Bernard Lazare sur ses activités pendant l'affaire Dreyfus]» [vers 1899-1900], dans Ph. ORIOL (éd.), *op. cit.*, p. 251 ; cf. REINACH, *op. cit.*, t. I, p. 562. Sur cette visite et les démarches de Lazare dans la même période, voir son mémoire cité, pp. 248-259 ; JEAN-BERNARD [pseudonyme], *Le Procès de Rennes. 1899. Impressions d'un spectateur*, Paris : Alphonse Lemerre, 1900, pp. 334-339 ; ORIOL, *op. cit.*, pp. 219-223.
- 69) Alexandre ZÉVAËS, «Une apologie de Dreyfus», *La Petite République*, 10 novembre 1896.
- 70) Voir Nelly WILSON, *Bernard-Lazare* [1978], trad. Christiane et Douglas GALLAGHER, Paris : Albin Michel, 1985, pp. 196-199 ; Jean-Denis BREDIN, *Bernard*

- Lazare, le premier des dreyfusards* [1992], Paris : LGF, 1994, p. 183 ; ORIOL (éd.), *op. cit.*, p. 251, n. 47 (Ph. Oriol) ; du même, *op. cit.*, pp. 209-215.
- 71) Voir [Anonyme], «La preuve est faite sur un mort qu'on ne pourra ressusciter», *Le Matin*, 9 novembre 1896.
- 72) Voir *Corr.*, t. I, p. 169 ; TADIÉ, *op. cit.*, t. I, p. 147.
- 73) REINACH, *op. cit.*, t. I, p. 562. Lazare lui avait écrit dès le 28 août 1896. Voir Michael R. MARRUS, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus* [1971], trad. Micheline LEGRAS [1972], Bruxelles : Éd. Complexe, 1985, pp. 215-216 ; Philippe E. LANDAU, *L'Opinion juive et l'affaire Dreyfus*, Paris : Albin Michel, 1995, p. 27.
- 74) Voir *Corr.*, t. I, p. 91 et p. 348, n. 2 ; *ibid.*, t. II, p. 70, n. 3 et p. 183 ; TADIÉ, *op. cit.*, t. I, p. 408.
- 75) Voir Cahier 73, f° 50 v° : *RTP*, t. III, « Esquisse XIV », p. 1151.
- 76) *JS*, f° 239 r° : p. 601.
- 77) Voir *ibid.*, p. 601, n. 1.
- 78) Voir CANDAR, «Le cas Jaurès», art. cité, p. 387.
- 79) Ad[rien] PAPILLAUD, «Les Massacres d'Arménie», *La Libre Parole*, 4 novembre 1896.
- 80) Voir DUCLERT, *La France face au génocide des Arméniens*, *op. cit.*, p. 118 ; KHAYADJIAN, art. cité, p. 60.
- 81) Voir Anatole FRANCE, *Vers les temps meilleurs. Trente ans de vie sociale*, éd. Claude AVELINE, t. I, Paris : Émile-Paul, 1949, p. 4. Il s'agit du premier engagement politique d'Anatole France.
- 82) Voir KAUFFMANN, *op. cit.*, pp. 334-335.
- 83) Georges BATAILLE, *op. cit.*, p. 259.
- 84) Voir *PJ*, p. 120, n. 1 (p. 963). Sur l'arbre de la fraternité, voir Mona OZOUF, «Fraternité», in François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française* [1988], *Idées* [1992], Paris : Flammarion, 2007, pp. 200-201.
- 85) *JS*, f° 242 v°, pp. 604-605.
- 86) *Ibid.*, f° 242 v°-243 r°, p. 605.
- 87) NAF 16636, f° 42 v° : *EA*, p. 366.
- 88) *Journal officiel de la République française*, 4 novembre 1896, Chambre des députés, 6<sup>e</sup> législature - Session extraordinaire de 1896, compte rendu *in extenso*. - 4<sup>e</sup> séance, séance du mardi 3 novembre, p. 1351.
- 89) *Idem*.
- 90) *Idem*.
- 91) Voir Pas-Perdus, «La Chambre. L'Arménie», *Le Figaro*, 4 novembre 1896.
- 92) *Journal officiel de la République française*, numéro cité, pp. 1356 et 1357 (paraphrases d'Hubbard).
- 93) Voir *Corr.*, t. I, p. 70. Il aurait finalement voté, comme dans *JS*, f° 656 r° : p. 857, pour le candidat de son père alors absent, Frédéric Passy, au lieu du sien.
- 94) ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, 1155a, éd. Jules TRICOT [1990], cinquième

- tirage, Paris : J. Vrin, 1983, p. 383.
- 95) *JS*, pp. 256 et 257 (Fonds Proust, Université d'Illinois) ; Marcel PROUST, *Textes retrouvés*, éd. Philip KOLB, *Cahiers Marcel Proust*, nouvelle série, n° 3, Paris : Gallimard, 1971, pp. 37-38.
- 96) MONTAIGNE, *op. cit.*, livre I, chap. XXVIII, add. C, p. 184.
- 97) *JS*, f° 292 r° : p. 584.
- 98) *Ibid.*, f° 292 r°-v° : pp. 584-585.
- 99) Marcel PROUST, *Sodome et Gomorrhe*, *RTP*, t. III, p. 18 ; voir aussi Cahier 6, f° 31 r° : *RTP*, t. III, « Esquisse I », pp. 929-930.
- 100) Voir TADIÉ, *op. cit.*, t. I, p. 486 ; Brian G. ROGERS, *Proust et Barbey d'Aureville. Le dessous des cartes*, Paris : Honoré Champion, 2000, pp. 47-49.
- 101) Maurice BARRÈS, « Enfin, Balzac a vieilli ! », *Le Journal*, 16 février 1894. Pour le scandale de Panama en particulier, voir du même, « Lettre aux Balzaciens sur Casimir-Perier », *La Cocarde*, 8 novembre 1894. Pour l'influence de Balzac sur Barrès, voir Vital RAMBAUD, « Barrès et Balzac », *Année balzacienne*, 1991, pp. 395-408. Sur la réception générale de *La Comédie humaine* dans les années 1870-1914, voir Antoine COMPAGNON, « Le Balzac de la III<sup>e</sup> République », *Année balzacienne*, 1999, pp. 359-374.
- 102) Voir Émilien CARASSUS, « L'Affaire Dreyfus et l'espace romanesque : De "Jean Santeuil" à la "Recherche du temps perdu" », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 71<sup>e</sup> année, n° 5-6, septembre-décembre 1971, p. 836, n. 2 ; Maurice BARRÈS, *Une journée parlementaire*, comédie de mœurs en trois actes, Paris : G. Charpentier et E. Fasquelle, 1894. La pièce fut montée au Théâtre-Libre d'Antoine pour cinq représentations privées en février 1894.
- 103) Voir Carnet I, f° 14 v° : *Carnets*, p. 56 : « Balzac, dans Splendeur[s] et misère[s], Rouvier, Eulenbourg ».
- 104) Voir *Corr.*, t. I, p. 428.
- 105) *JS*, f° 292 r° : p. 585.
- 106) Honoré de BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*, éd. Pierre CITRON, *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges CASTEX, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. VI, 1977, p. 532.
- 107) *Ibid.*, p. 774.
- 108) *Id.*, *Histoire des Treize*, éd. Rose FORTASSIER, *La Comédie humaine*, éd. citée, t. V, 1977, pp. 787, 789 et 791.
- 109) *Id.*, *L'Auberge rouge*, éd. Anne-Marie MEININGER, *La Comédie humaine*, éd. citée, t. XI, 1980, pp. 89-90.
- 110) Voir *Corr.*, t. II, p. 214.
- 111) Honoré de BALZAC, *Une ténébreuse affaire*, éd. Suzanne-J. BÉRARD, *La Comédie humaine*, éd. citée, t. VIII, 1977, p. 654.
- 112) Voir Carnet 3, f° 47 v° : *Carnets*, p. 326.
- 113) *PM*, p. 149 ; cf. Marcel PROUST, « La mort des cathédrales. Une conséquence du projet Briand sur la Séparation », *Le Figaro*, 16 août 1904, p. 4, col. 3.